



ASSOCIATION SPORTIVE DU KALOUM S.A.

Société Anonyme à objet sportif au Capital de GNF 1 000 000 000

Conakry, le 28 Avril 2018

*Dans notre Coeur,
la Passion d'un Champion*

Création : 1968

Champion :

1965, 1966,

1970, 1980,

1981, 1984,

1987, 1993,

1995, 1996,

1998, 2007,

2014

Vice-champion : 2002

Vice-champion : 2013

Vice-champion : 2016

Coupe de Guinée

Vainqueur :

1985, 1997,

1998, 2001,

2005, 2007,

2015

Finaliste : 1999

2016

Tournoi (Baski) Alassani (2)

Vainqueur :

2003, 2007

Coupe de la CAF

Finaliste : 1995

Coupe de l'UPOA

Finaliste 1997

PARTENAIRES

Monsieur Mamadou Antonio SQUARE
Président de la fédération guinéenne de football

Objet : réplique à votre courrier
Du 27 Avril 2018

Monsieur le Président,

J'ai parcouru avec consternation votre mise au point injurieuse, indigne du Président de notre honorable institution sur la contribution de l'AS Kaloum à l'assemblée générale de Kindia, que vous avez fait signer par le Secrétaire Général de la FGF qui est notre employé à tous, et qui ne doit point s'adresser ainsi à un Président de club, son employeur et membre statutaire.

Je m'adresse donc à vous le commanditaire de ce courrier discourtois, qui n'assume jamais ses actes et qui a pour habitude de marcher à visage masqué dans tout ce qu'il fait.

Vos propos sont ceux du Président du **HOROYA AC**, rival de l'AS Kaloum; rivalités que vous transposez sans véritable raison partout, même quand il s'agit de relever les défis du développement de notre football qui nous interpellent tous. C'est pourquoi les observateurs avertis se sont toujours élevés sans être entendus contre le cumul de mandat "**Président de la fédération et Président de club en même temps**". Depuis les temps modernes ce cumul était interdit dans nos règlements; c'est seulement lors de l'assemblée du 28 février 2016, par des méthodes dont vous seul avez le secret, vous avez fait introduire dans nos statuts cette possibilité dont on se rend compte aujourd'hui qu'elle ne favorise pas la concurrence loyale entre les clubs.

Autrement, dans son courrier du 24 Avril qu'elle vous a adressé dans la plus grande courtoisie qui sied au Président de la fédération, l'AS Kaloum n'a fait que des constats dans des innombrables violations de nos textes et lois par vous, tout en demandant de bien vouloir les corriger entant que garant de nos statuts et par respect des membres statutaires qui les ont votés. Elle a aussi fait des propositions concrètes à l'examen des états financiers que vous avez soumis aux à l'assemblée générale.

Stade de la mission, Commune de Kaloum, Conakry République de Guinée

info@askaloum.com www.askaloum.com Tél. +224 622 77 77

Comptes bancaires: GNF:01066500004 USD:01066500029 Euro: 01066500017

Beneficiary bank: NSIA BANQUE GUINEA SWIFT :BIAOGNGN



En vous adressant mes réflexions, à travers vous aux membres statutaires dans le strict désir de développer notre football, j'étais loin d'imaginer que je m'adressais au Président du **HOROYA** qui en a profité pour faire la diversion comme à son habitude.

Dans votre mise au point, vous n'apportez aucune réponse aux préoccupations inquiétantes pour notre football contenues dans notre lettre. Vous vous étalez sur de la littérature incompréhensible pour les acteurs, juste pour détourner leur attention sur les vrais enjeux de développement de notre sport roi.

Des préoccupations qui concernent des violations répétées des statuts par vous et les états financiers certifiés que sous réserve du cabinet d'audit statutaire notamment. Cet aveu d'impuissance et de culpabilité que vous manifestez à travers cette réaction inquiète encore plus quand à votre incapacité notoire d'apporter des solutions à nos problèmes. Cela se traduit par votre désintérêt manifeste à diagnostiquer lesdits problèmes et les solutionner.

Les points sur lesquels vous étiez attendus entre autres sont :

1/ Est-ce que tous les articles visés dans notre courrier concernés par les multiples violations par vous existent dans nos statuts ?

2/ Est-ce que tous les chiffres développés par nous proviennent des états financiers que vous avez produits et soumis aux membres statutaires pour examen, discussions, adoption ou rejet ?

3/ Est-ce que l'AS Kaloum est dans son droit de faire des contre propositions à celles du Comité Exécutif à l'assemblée ? A elle seule d'en tenir compte ou les récuser ?

4/ Est-ce que la plupart des dépenses que vous avez exécutées en 2017 de plus de 12 milliards ne sont pas de prestige n'étant pas en adéquation avec nos besoins réels du moment ? Surtout qu'elles n'ont pas été budgétisées et autorisées par une assemblée générale même extraordinaire. Vous appelez ça comment ?

Monsieur le Président, la FGF n'est pas votre propriété comme GUINÉE GAMES et GBM. Votre comportement dans la conduite de ses affaires est encadré par les statuts. En aucun cas vous ne devez vous en écarter.

5/ Il est curieux que vous ne touchez même pas un mot du programme FORWARD, essentiel pour la vie de notre association; l'argent étant le nerf de la guerre.

Pour les autres détails financiers et statutaires, je vous renvoie à mon courrier du 24 Avril surtout dans ses propositions de répartition de cette manne financière qui doit toucher prioritairement les acteurs que sont :

1/ Les clubs de ligue 1 ligue 2 : 874 879,656 \$ / an

420 000 \$ / an pour l'achat de 14 bus la 1ère année pour les clubs de ligue 1

420 000 \$ / an pour l'achat de 14 bus la 2ème année pour les clubs de ligue 2

2/ Les Clubs de division nationale: 300.000 \$ à travers la ligue amateurs et les ligues régionales;

3/ L'Administration, la DTN ,le football féminin, le beach soccer, le futsal, l'arbitrage et la formation pour un budget annuel de : \$1 012 319,48 dont :

100 000 \$ / an pour le fonctionnement des ligues régionales;

4/ Les équipes nationales sont prises entièrement en charge par l'Etat.



Monsieur le Président, si réellement vous avez le souci de soulager les vrais acteurs du développement de notre football qui se battent à longueur de journée pour son épanouissement, vous devez appuyer cette initiative de l'ASK qui va enfin nous mettre sur les bons rails. Pour cela ils savent compter sur vous.

Monsieur le Président SQUARE, vous n'avez toujours pas indiqué à 48h de la session si le cabinet Mory CISSE, auquel vous avez octroyé près de 700 millions de francs pour un mois de travail de l'argent de la fédération, sans appel d'offres, en violation de la législation en vigueur est bien invité par vous et sera présent devant les membres statutaires pour finalement expliquer par quel procédé il a obtenu ce contrat d'audit et l'exécuter dans des conditions aussi rocambolesques.

Son rapport d'audit n'indique aucun détournement d'argent, aucun abus de confiance, aucune personne nommément identifiée coupable de malversations n'apparaît dans ledit rapport. Il donne simplement une opinion à vous et à vous seul, son employeur solitaire comme il indique dans son courrier pour une somme exorbitante, qu'il y'aurait des dépenses insuffisamment justifiées concernant les subventions accordées aux clubs et aux ligues régionales pour l'organisation des différents championnats. Suffisant pour vous pour bondir dessus et vous diriger en toute illégalité vers la DPJ pour incriminer des personnes ciblées. Il dit avoir écrit aux clubs et ligues régionales pour confirmer les soldes et qu'il n'a pas eu de réponse. Cela voudrait il dire qu'il y'a eu abus de confiance ? Il le dit lui même que NON ! Et c'est ce rapport qui n'accuse personne de détournement avéré que vous avez mis en ligne qui vous a servi de base pour accuser et emprisonner des officiels de la FGF. Ne pas le faire venir pour qu'il s'explique devant l'assemblée à titre informel puisqu'il n'a pas été choisi par elle et se prêter aux questions signifierait que les emprisonnements étaient gratuites et arbitraires surtout qu'il écrit ceci dans le courrier qu'il vous a adressé le 23 Août qui accompagnait son rapport à la page 4 << **CES PROCÉDURES DÉCRITES DANS NOTRE LETTRE DE MISSION ET DANS LE RAPPORT CI-DESSOUS SONT UNIQUEMENT DESTINÉS AU PRÉSIDENT DE LA FGF. NOTRE RAPPORT NE SAURAIT ÊTRE AFFECTÉ A UN QUELCONQUE AUTRE USAGE** >>. << **LA FGF SERA SEULE ET ENTIÈRE RESPONSABLE DES DÉCISIONS DE MISES EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT RAPPORT** >>

A la page 11,3 : Gestion des ressources financières et matérielles, il est mentionné << **LES LIMITES DE NOTRE ÉTUDE SE SITUE AU NIVEAU DE LA NON EXHAUSTIVITÉ DE LA COLLECTE DES DONNÉES AU SEIN DE LA FGF. A TITRE ILLUSTRATIF A LA DATE DE RÉDACTION DU PROJET DE RAPPORT, LE SERVICE COMPTABLE NE NOUS A TRANSMIS AUCUN ÉTAT FINANCIER COUVRANT LES PÉRIODES FISCALES (1er janvier 2013 au 31/12/ 2013; 1er janvier 2014 au 31/12/ 2014; 1er janvier 2015 au 31/12/ 2015). PAR AILLEURS LES ÉTATS FINANCIERS PRÉSENTES DANS NOTRE RAPPORT QUI NE REMPLACENT PAS LES ÉTATS DE LA FGF ONT ÉTÉ RECONSTITUÉ PAR NOS SOINS POUR NOS BESOINS D'ANALYSE SE RAPPORTANT A LA PRÉSENTE MISSION : (RESSORTIR LES FAIBLESSES DANS LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE LA FGF** >>



Voilà qui est clair : L'auditeur vous a clairement écrit que les états financiers présentés dans son rapport ne représentent pas ceux de la fédération.

Comment peut on incriminer des personnes sur cette base ??? **CE RAPPORT D'AUDIT MÊME S'IL ÉTAIT RÉDIGÉ CONFORMÉMENT À LA LOI, N'EST OPPOSABLE À PERSONNE.**

Par ailleurs à la page 28 du rapport il est dit dans le tableau au n° 5 que votre entreprise **GUINÉE GAMES** doit justifier un non paiement de 1 500 000 000 GNF (un milliard cinq cent millions) en 2014 et 500 000 000 GNF (cinq cents millions) en 2015 soit 2 milliards d'impayés.

Dans le même tableau au n° 6 votre autre société **SAM-GBM** doit 750 millions au titre du contrat de gestion du stade annexe du 28 septembre. Il est à préciser que ce contrat est en cours présentement et les impayés de votre GBM à la FGF avoisinerait les 4 milliards à ce jour. A raison de 250 millions par trimestre depuis 2014.

Monsieur le Président Antonio, c'est sur ces impayés de vos sociétés que vous devez aussi des explications surtout pourquoi ils ont été subtilisés des comptes de la fédération qui nous sont soumis présentement ? Peut être l'une des raisons pour lesquelles le cabinet **Lombonna** exige un rapprochement des 2 comptabilités (FGF GBM) sans lequel il est impossible de valider l'opération d'endettement contenue dans son courrier. Ceci par contre constitue un acte délictuel.

Devant l'assemblée le cabinet " Les Auditeurs Associés en Afrique-Guinée " se préparera à l'informel à se présenter avec des documents ci-dessous et répondre à ces quelques questions préliminaires.

1/ Monsieur Mory CISSE a signé le rapport d'audit à la page 17 comme SENIOR PARTNER.

- Il doit nous présenter la convention de partenariat le liant à la société américaine mère entant qu'associé représentant en Guinée ?

- L'auditeur est le gendarme des entités dont il vérifie les comptes; à ce titre il doit montrer pâte blanche, être légalement en règle pour obtenir des marchés et prétendre mettre aux normes ces entités auditées.

La société mère a été rachetée parle cabinet PWC qui audite les comptes de la FIFA. Pour s'assurer donc de son établissement légal entant que "filiale" guinéenne il devra montrer :

-La convention d'établissement en Guinée;

-Le PV de son assemblée générale qui a approuvé ses comptes de 2018 faisant état des 73 000 \$ reçus de la fédération;

-Le PV de son assemblée de 2017 qui nomme ou qui confirme M CISSE comme Senior Partner; ceci pour authentifier la validité de sa signature sur le rapport;

-Le bénéfice brut;

-Le bénéfice net;

-Le numéro d'immatriculation aux Impôts;

-Le NIF

-Le quitus fiscal de 2017...

2/ Le cabinet ayant bénéficié d'un marché de plus de 700 millions; montant soumis à un appel d'offres selon la loi;



- Présenter le dossier d'appel d'offres;
 - Le cahier des charges;
 - Communiqués dans les medias;
 - Les noms des autres compétiteurs;
 - Le dossier technique;
 - Le dossier financier;
 - La date et le lieu du dépouillement;
 - La liste des membres de la commission du dépouillement des offres;
 - Le PV du dépouillement;
 - La lettre d'adjudication du marché signée du Président de la commission....
- D'autres questions suivront après satisfaction de celles énoncées haut.

Monsieur le Président, vous êtes prié de faire un exposé détaillé du programme FORWARD en présence des documents ci-après aux membres statutaires pour leur meilleure compréhension en les mettant à leur disposition dans la salle :

- 1/ Le règlement du programme de développement de la Fifa
- 2/La circulaire no 1545 du 8 juin 2016 de la Fifa
- 3/ La circulaire no 1549 du 28 juillet 2016 de la Fifa
- 4/La circulaire no 1563 du 2 novembre de la Fifa
- 5/La circulaire no 1575 du 22 février de la Fifa

Il est à noter que l'ensemble de ses documents qui traitent tous les détails de la mise à disposition de \$1 250 000 / an à chaque fédération sont utiles pour les membres statutaires pour leur maîtrise du programme.

En outre Monsieur le Président, l'audite judiciaire dont vous parlez en référence au courrier du 5 octobre de la FIFA n'existe pas dans le langage de la FIFA. C'est simplement une erreur de saisie. Veuillez vous référer à la FIFA pour une meilleure compréhension.

Dans l'attente de vous retrouver à Kindia,

Bien sportivement

Aboubacar D. SAMPIL

Association Sportive du Kaloum

Ampliations :
 Membres statutaires
 Ligue pro
 Ligue amateurs



(Handwritten signature in blue ink)